

Politique : Documents non accessibles / Évaluations alternatives  
Date d'approbation : Le 23 février 2021  
Date de révision approuvée : Version originale  
Autre : S.O.

Numéro de politique : A105



## **But**

La présente politique décrit l'approche du SNEI en matière de remboursement des frais de dossier payés au SNEI.

## **Champ d'application**

La présente politique s'applique à tous les frais associés aux demandes présentées au SNEI, y compris les frais de demande initiale, les frais de réactivation et les frais de transfert.

## **Politique**

- Les frais associés à la demande doivent être payés en totalité pour lancer ou réactiver le processus de demande auprès du SNEI.
- Tous les frais associés à la demande payés au SNEI ne sont pas remboursables.
- Les demandeurs sont tenus de s'assurer qu'ils sont admissibles à la présentation d'une demande auprès du SNEI avant de payer les frais.